

Lettre d'information 21 - Avril 2020

G

Lettre d'informations - Avril 2020

La lettre d'information de Vétheuil



Lettre d'information de Vétheuil - 21
Spécial Covid-19

Avril 2020

Transmettez cette lettre d'information
aux personnes concernées de votre entourage.

Pour recevoir les prochains numéros, inscrivez-vous.

En ces temps difficiles d'épidémie et de confinement, je tiens à saluer l'action des professionnels médicaux et paramédicaux de la commune fortement mobilisés au service de tous, comme l'ensemble des personnels soignants de France. Je souhaite également remercier les commerçants qui assurent l'approvisionnement en denrées de première nécessité des habitants et remercier le personnel communal qui assure la continuité du service public.

Je compte sur vous pour respecter strictement le confinement afin d'éviter la propagation du virus.

DHP

Fermeture de la mairie

Si la mairie est fermée au public, la continuité du service public est, cependant, assurée grâce aux agents communaux et aux élus.

Si l'accueil physique des personnes n'est plus autorisé, le contact reste possible via la messagerie : mairidevetheuil@orange.fr et le téléphone 01 34 78 13 18.

Les urgences sont naturellement assurées conformément aux directives du ministère de la Cohésion des territoires.

Par ailleurs l'équipe technique reste sur le terrain et est organisée de façon à assurer la continuité de service en matière d'hygiène, de propreté et de tonte des espaces verts de la commune tout en respectant une distanciation nécessaire pour se protéger.

Arrêté préfectoral

Elus en fonction - Mandat 2014

Vos élus habituels sont à votre service ; en effet, le mandat des conseillers municipaux élus en 2014 a été prorogé. Ils restent en fonction jusqu'à l'installation des conseillers élus le 15 mars 2020 qui interviendra ultérieurement.

Marché de Vétheuil

Le maire a sollicité une dérogation pour la tenue du marché qui a été autorisée comme pour 9 autres marchés du Val d'Oise. Dans la situation actuelle, l'arrêté préfectoral du 27 mars autorise un étal (le boucher) le vendredi de 8h30 à 12h30 et ce dans le respect des mesures d'hygiène et de sécurité.

Le Préfet du Val d'Oise a pris un arrêté interdisant à tous l'accès aux berges de Seine, équipements sportifs et massifs forestiers depuis le 19 mars. Devant le non-respect de cet arrêté, le préfet a demandé à la commune de barrer tous les accès des lieux interdits. Cet arrêté prenant fin initialement le 31 mars a été prolongé jusqu'au 15 avril. Vous pouvez consulter l'arrêté sur le site de la commune

Timbus



C

Timbus adapte ses horaires de lignes de bus
Depuis le 23 mars, les lignes du réseau Vexin-Ouest dont la ligne 95-11 circulent aux horaires des vacances d'été.

La ligne 95-47, à vocation scolaire, ne circule plus depuis le 16 mars 2020.

- L'accueil TIM BUS, situé au dépôt de Magny en Vexin, **est fermé** à la clientèle.
- La montée et la descente des véhicules **se fait exclusivement par la porte arrière.**
- La vente de titre de transport auprès des conducteurs **n'est plus assurée.**

Les usagers doivent se reporter vers des titres de transports tels que les différents Navigo et les tickets achetés par SMS.

Pour plus de détails : <https://www.timbus.fr/actualites/coronavirus>

Panneau d'information

Retrouver les infos du panneau lumineux d'une part et du SMIRTOM d'autre part sur votre smartphone en téléchargeant les applications suivantes :

- Mairie : CityWall puis rechercher et valider « Vétheuil » dans la barre de recherche de l'application.
- SMIRTOM : ILLIWAP puis sélectionner « SMIRTOM du Vexin » dans la barre de recherche de l'application.

Portage de repas

Les personnes ne souhaitant pas sortir peuvent faire appel à un service de portage de repas à domicile comme c'est déjà le cas pour plusieurs personnes dans la commune. La maison LeRoux a pris la suite de l'association Domi-Vie qui a assuré pendant de nombreuses années ce service.

Tél 01 39 60 59 92

e-mail : contact@maisonleroux.fr

Urbanisme

En matière d'urbanisme, les délais d'instruction sont suspendus ou reportés selon qu'ils ont commencé à courir avant le 12 mars (suspensions et report de l'encours) ou après cette date, report complet, jusqu'à la levée de l'état d'urgence + 1 mois. Aucune décision tacite ne peut naître durant cette période.

Info gendarmerie

Le groupement de gendarmerie du Val d'Oise vous invite à le suivre sur Facebook afin de bénéficier des informations publiées régulièrement sur son site.

https://www.facebook.com/Gendarmerie-du-Val-d'Oise-1490261147928896/?ref=br_rs

@gendarmerie_095 sur twitter